

APPEL À COMPÉTENCES 2022-  
2023

# CAHIER DES CHARGES

Accompagnement à la création d'entreprises  
innovantes et solidaires en incubateur

PROPULSE PAR TAG 22

Le propulseur d'entrepreneuriat collectif breton



Tag<sup>22</sup>

Marquons les **Côtes-d'Armor**  
par l'innovation sociale



# Tables des matières

1. Cadre général de l'action .....	3
Présentation de notre TAgosophie.....	3
Présentation de TAg22.....	3
Présentation de l'incubateur .....	3
Présentation des entrepreneur.euse.s et de leurs secteurs d'activité.....	4
2. Les domaines d'interventions et les objectifs des ateliers dans le cadre du lancement	5
3. Lieu et conditions matérielles d'organisation.....	5
4. Livrables et prescriptions méthodologiques.....	6
5. Obligations particulières.....	6
6. Budget .....	7
7. Modalités de soumission de la proposition .....	7
8. Modalités et critères d'appréciation des offres.....	7

# 1. Cadre général de l'action

## *Présentation de notre TAgosophie*

Le propulseur Trajectoire Agile 22 (TAg22), tire sa spécificité de l'agilité de son programme d'accompagnement. Le terme Agile est indissociable de l'auto-organisation et de l'intelligence collective qui nécessite adaptabilité et autonomie des équipes. Il s'agit d'expérimenter le changement avec les parties prenantes au lieu de l'expliquer de manière théorique.

En effet, à l'heure des nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'entrepreneur doit être capable dès sa prise de fonction de comprendre et de réagir rapidement aux changements émanant de son environnement. C'est pourquoi, nous, TAg22 nous engageons à adopter une autre manière d'accompagner les porteurs de projets en favorisant l'expérimentation et l'apprentissage par les pairs. Ce qui signifie rompre avec le caractère descendant des apports théoriques.

### **Notre engagement :**

Nous accompagnons des entrepreneur-se-s émancipé-e-s, conscient-e-s de leur responsabilité sociale, environnementale et engagé-e-s dans un entrepreneuriat différent.

## *Présentation de TAg22*

TAg22 est un outil mutualisé par les pôles d'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et les structures d'accompagnement ESS des Côtes d'Armor pour favoriser le développement d'activités et d'entreprises socialement innovantes sur le département des Côtes d'Armor. Le TAg22 est porté par le Pôle Rich'ess du Pays de Saint-Brieuc.

Les 3 fonctions TAg22 :

**#Le Révélateur** détecte des besoins sociétaux non couverts sur le territoire et imagine en réponse des idées d'activités économiques utiles au territoire.

**#L'Idéateur** accompagne le passage de l'idée d'activité économique au projet d'entreprise sociale.

**#L'Incubateur** accompagne la montée en puissance d'entreprises sociales jusqu'à ce qu'elles fonctionnent de manière autonome et soient créatrices d'emplois.

À travers ces outils, nous accompagnons ainsi le développement de l'entrepreneuriat local collectif. Un mode d'entrepreneuriat qui parie sur l'intelligence collective et implique les acteurs locaux pour se lancer, se développer, assurer l'ancrage territorial de l'entreprise créée et garantir sa pérennité.

TAg22 est l'un des quatre propulseurs d'entrepreneuriat collectif de Bretagne (un TAg par département). Il est soutenu par l'Europe, l'Etat et le Conseil Régional Bretagne et Saint-Brieuc Armor Agglomération.

## *Présentation de l'incubateur*

Cet appel à compétences concerne l'animation d'ateliers collectifs que propose TAg22 dans son offre de service de **l'Incubateur**.

Pour cet incubateur, TAg22 cible les projets qui :

- # Peuvent être initiés par une ou des personnes physiques et/ou une ou des personnes morales (association, collectivité, entreprise par exemple)
- # Contribuent à la résolution d'une problématique sociale et/ou qui développement une activité socialement innovante et/ou qui développe une activité d'utilité sociale
- # Reposent sur un modèle économique pérenne
- # Visent à créer des emplois en Bretagne et plus particulièrement en Côtes d'Armor.

L'offre d'incubation repose sur un accompagnement adapté à chaque projet et une mise en réseau avec l'ensemble des partenaires, en fonction des besoins du projet et du niveau d'avancement dans le parcours.

D'une durée de 6 mois (prototypage) puis de **6 mois (lancement)**, la période d'incubation vise à faire évoluer le projet jusqu'à sa maturité. À ce titre, les équipes projets bénéficient :

- # d'un appui technique et méthodologique spécialisé sur les projets d'entreprises sociales
- # d'un appui-conseil individualisé pour la mobilisation de moyens indispensables à la formalisation et la consolidation du projet
- # d'une mise en réseau avec des partenaires complémentaires (réseaux de l'innovation sociale, partenaires techniques, partenaires financiers).
- # d'un accompagnement à la recherche de financements (directs ou indirects)
- # de la recherche de solutions d'hébergement du projet
- # de la mise en place d'un suivi individualisé

La capacité d'accueil de l'incubateur est de 4 à 10 projets simultanément. La sélection des équipes s'effectue à l'issue du choix du comité partenarial d'orientation selon ces critères :

- # le potentiel d'innovation sociale, l'intérêt, ou la réponse à un besoin avéré
- # la capacité du porteur de projet à mener à bien son projet
- # la faisabilité du modèle économique
- # le soutien effectif territorial, de collectifs, de bénéficiaires, ou de la collectivité
- # l'envergure du projet et son potentiel d'emploi
- # une gouvernance démocratique, les valeurs, le sens de l'action

### *Présentation des entrepreneur.euse.s et de leurs secteurs d'activité*

- # **Les participant.e.s sont des porteurs de projets d'entreprise d'innovation sociale** au stade de lancement de leur activité, et éventuellement des accompagnateurs de TAg22. Les entrées dans l'incubateur sont intervenues par appel à projets créant ainsi un effet de promotion.
- # **Niveau des participant.e.s** : les profils des porteur.euse.s ont été validés par le comité partenarial d'orientation. Ils/elles sont en mesure de suivre et transférer un niveau élevé de formation tant qu'il reste pratique et opérationnel.
- # **Secteurs d'activité représentés** :

Les secteurs de développement des entreprises d'innovation sociale et d'entreprises sociales et solidaires sont très divers : agriculture, commerce, services, aide à la personne, aides aux entreprises, nouvelles formes de mobilité, entreprise numérique, sous différentes formes juridiques SIAE, SCOP, SCIC, association, SAS ESUS, etc.

## 2. Les domaines d'interventions et les objectifs des ateliers dans le cadre du lancement

Dans le cadre de son parcours d'accompagnement, TAg22 propose un cycle d'ateliers mis en œuvre par des personnes ressources externes, complémentaire aux rendez-vous individuels et aux ateliers collectifs animés en interne.

**La présente consultation d'avril 2023 concerne quatre lots, complémentaires à l'appel à compétences lancé en septembre 2022, correspondant à trois journées et demie d'intervention.**

Lot	Intervention	Objectifs	Date 2022-2023
1	Fonction employeur	Comprendre l'environnement juridique de la fonction employeur Apporter des éléments de réflexion sur la posture en tant qu'employeur et ses responsabilités Identifier les besoins pour la (future) entreprise	02/06/2023
2	Speed consulting juridique	Avoir un temps par projet pour apporter une expertise rapide sur des questions persistantes sur les aspects juridiques du projet	09/06/2023
3	Speed consulting financier	Avoir un temps par projet pour apporter une expertise rapide sur des questions persistantes sur le modèle économique, sur le budget prévisionnel ...	16/06/2023
4	Outils de gestion	Découvrir des outils organisationnels pour son entreprise Organiser son quotidien d'entrepreneur.e grâce à des outils (numériques ou non)	23/06/2023

### Objectifs des ateliers :

TAg22 attend que les participants puissent transférer les connaissances acquises et les rendre opérationnelles dans le cadre de la construction de leur projet entrepreneurial, ce qui implique un temps de mise en pratique pour chaque atelier.

L'accent sera porté sur les échanges entre l'intervenant.e et les participant.e.s, les outils fournis ainsi que les méthodologies.

## 3. Lieu et conditions matérielles d'organisation

- # Les ateliers auront lieu au Totem de l'Innovation au 2, rue de la Gare 22 000 Saint-Brieuc. Le Totem est accessible par transport en commun (ligne de bus TUB et de car Breizh Go, arrêt Gare Routière et ligne de train, arrêt Gare de Saint-Brieuc).
- # Si les conditions sanitaires l'exigeaient, les ateliers devraient pouvoir être animés à distance, selon des modalités à discuter avec l'équipe (adaptation des horaires, et du déroulé)
- # Le nombre de places disponibles est au maximum de 14 par séance afin de faciliter les échanges entre participant.e.s.

- # Dans le cas où le nombre de participant.e.s inscrit.e.s serait inférieur à 3 personnes, TAg22 se réserve le droit d'annuler l'atelier et de la reprogrammer.
- # Le format d'atelier souhaité est soit d'une journée, de 9h30 à 17h30, soit d'une demi-journée, de 9h30 à 13h ou de 14h à 17h30. Le groupe dans sa première journée de travail peut décider d'avancer ou reculer ces horaires afin de faciliter l'accès à TAg22 en fonction des conditions d'organisation individuelle.
- # Lors de chaque atelier, un support théorique sera remis à chacun.e des participant.e.s et à TAg22.
- # L'intervenant.e devra apporter, à chaque séance, le matériel nécessaire aux ateliers (ordinateur, vidéoprojecteur, etc.). Attention la liaison wifi n'est pas toujours garantie.
- # Les supports d'animation (documents, photocopies, etc.) sont élaborés, fournis par l'intervenant.e.
- # Le recours à des technologies modernes plus respectueuses de l'environnement sera apprécié.
- # TAg22 prendra à sa charge les aspects matériels suivants :
  - la mise à disposition des salles d'atelier
  - la convocation des participants
  - le suivi des inscriptions
- # Les sessions d'ateliers auront lieu selon le calendrier précisé dans le tableau pages 5. Les éventuelles incompatibilités de date devront être anticipées dès la réponse à ce cahier des charges afin de reprogrammer l'atelier.
- # TAg22 utilisera ses supports de communication ainsi que ceux de ses partenaires pour informer le tissu associatif local de l'existence de ces ateliers.

## 4. Livrables et prescriptions méthodologiques

Modalités de rendu de la mission : **les livrables**

- # Un échange téléphonique de préparation une semaine avant l'intervention avec TAg22 afin de mieux comprendre les attentes des participants.
- # Des feuilles d'émargement par journée ou par demi-journée, par séquences d'ateliers réalisés
- # Les supports d'animation
- # Le bilan écrit et l'évaluation de l'intervention
- # Une réunion téléphonique de débriefing

## 5. Obligations particulières

La réalisation de cette mission est cofinancée par le FEDER, fonds européen. En conséquence, le prestataire retenu aura l'obligation de faire état de la participation des fonds européens, notamment dans le cadre de toute publication ou communication afférente et, le cas échéant, auprès des participants. Au besoin, TAg22 lui communiquera l'ensemble des éléments nécessaires et notamment les chartes graphiques en usage.

Le prestataire sera tenu de fournir à TAg22 toute information nécessaire au renseignement des indicateurs de réalisation ou de résultat et participe, en tant que de besoin, à l'ensemble des travaux d'évaluation du programme.

Le prestataire sera également tenu de recevoir les représentants de TAg22 dans le cadre de visite sur place effectuée par le service gestionnaire ou le service bénéficiaire, en cours

d'exécution de l'opération. À cette occasion, il communiquera toute information relative aux conditions de déroulement des actions cofinancées.

Le prestataire devra tenir à la disposition de tout contrôleur ou auditeur national ou communautaire habilité l'ensemble des pièces justificatives relatives aux prestations fournies, et ceci jusqu'à la date de clôture prévisionnelle du programme. Durant cette période, le prestataire se soumettra à tout contrôle, sur pièces et / ou sur place, effectué par toute instance nationale ou communautaire habilitée.

## 6. Budget

Chaque intervention peut durer une journée, pour une valeur de 750 € nets de taxe pour les organismes de formation (ou 750€ TTC pour les autres structures) ou une demi-journée pour une valeur de 375€ nets de taxe pour les organismes de formation (ou 375€ TTC pour les autres structures). Ce prix comprend l'ensemble des coûts externes y compris les déplacements.

La prestation sera réglée sur présentation d'une facture, et remise des différents livrables. Cette facture mentionnera impérativement :

- le destinataire de la facture : Rich'ESS-TAg22
- l'objet de l'intervention: Incubateur TAg22
- la nature de l'intervention : nom de l'atelier
- la date de l'intervention

## 7. Modalités de soumission de la proposition

Pièces à fournir et modalités de forme :

À partir de ce cahier des charges, l'intervenant.e soumettra une proposition comportant :

- # Le/les lot(s) sur lesquels vous souhaitez intervenir
- # Une fiche de renseignements de la structure, avec les noms et coordonnées de la personne référente pour cet appel à compétences, ainsi que ceux des intervenant.e.s
- # Le CV de chacun des intervenant.e.s précisant ses compétences et expériences
- # Vos références et des exemples d'intervention similaires

## 8. Modalités et critères d'appréciation des offres

La sélection se fera sur proposition écrite et, le cas échéant, sur présentation écrite ou orale complémentaire (entretien téléphonique).

Critères de sélection :

- # Compréhension des enjeux et attendus de la mission (30 points) : Compréhension, reformulation des enjeux de la thématique ; Méthode d'animation : participative, créative, etc. ; Outils utilisés pour l'appropriation par les bénéficiaires ; Originalité, initiatives, plus-values.
- # Qualité de la proposition (30 points) : Dossier complet, Précision et clarté du dossier. Acceptation du prix par jour proposé.
- # Expériences et références sur des missions similaires (40 points) : Compétences techniques vis-à-vis des axes de la thématique ; Expériences sur le même secteur d'activité ; Connaissance des acteurs de l'écosystème ESS des Côtes d'Armor.

Les propositions qui obtiendront le plus grand nombre de points sur chaque lot seront retenues. Les proposant.e.s seront informés des suites réservées à leur dossier dans les jours suivants la date limite de proposition.

Date de retour des propositions avant le 2 mai 2023, à 23h59

Nom et coordonnées de la personne référente de la consultation :

Elise Le Maux, incubateur@tag22.bzh - 07 87 08 94 97  
TAG22, Propulseur d'entrepreneuriat collectif des Côtes d'Armor  
21, boulevard Clémenceau 22000 Saint-Brieuc